

La Première financière du savoir

Régime d'Épargne-Études Classique

(Régime d'épargne-études offert par La Première fondation du savoir)

États financiers

Exercices clos les 30 avril 2017 et 2016

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du Régime d'Épargne Études Classique (le « Régime ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de La Première fondation du savoir. Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver les états financiers ainsi que de superviser la façon dont la direction s'acquitte de sa responsabilité quant à la présentation de l'information financière.

La Première fondation du savoir, par l'entremise de La Première financière du savoir inc., sa filiale en propriété exclusive qui administre le Régime, maintient des processus adéquats pour s'assurer que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les états financiers, qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, comprennent des montants établis à partir d'estimations et de jugements. Les principales méthodes comptables, que la direction juge appropriées, sont décrites à la note 3 des états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeur externe du Régime, a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer une opinion sur les présents états financiers à l'intention du conseil d'administration de La Première fondation du savoir. Son rapport suit.



R. George Hopkinson
Président et chef de la direction,
Mississauga (Ontario)
Le 13 juillet 2017

Le 13 juillet 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de La Première fondation du savoir

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime d'Épargne-Études Classique (le « Régime »), qui comprennent les états de la situation financière aux 30 avril 2017 et 2016, les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 avril 2017 et 2016, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime aux 30 avril 2017 et 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 avril 2017 et 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)

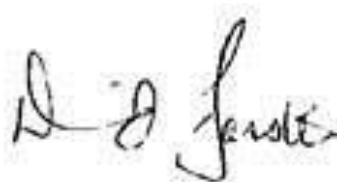
RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES CLASSIQUE
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 Aux 30 avril 2017 et 2016
 (tous les montants sont en dollars canadiens)

	30 avril 2017	30 avril 2016
Actif		
Actif courant		
Trésorerie	3 490 846	87 866
Placements (note 5)	34 608 585	56 811 813
Intérêts à recevoir	311 141	516 199
	<u>38 410 572</u>	<u>57 415 878</u>
Passif		
Passif courant		
Découvert	-	1 517 862
Subventions gouvernementales à payer	738 886	84 493
Capital à payer aux souscripteurs	2 226 517	2 890 291
Dettes d'exploitation et autres passifs (notes 7 et 8)	2 905 454	3 566 599
	<u>5 870 857</u>	<u>8 059 245</u>
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (note 6)	<u>32 539 715</u>	<u>49 356 633</u>

Approuvé par le conseil d'administration de La Première fondation du savoir



 Administrateur



 Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES CLASSIQUE
ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 30 avril 2017 et 2016

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	2017	2016
Revenus		
Revenus d'intérêts	459 228	761 380
Autres revenus	363 899	355 339
Autres variations de la juste valeur des placements :		
Gains nets réalisés sur les placements	-	2 500 349
Variation nette des gains (pertes) latents sur les placements	80 147	(2 664 843)
Total des revenus (montant net)	903 274	952 225
Charges		
Frais d'administration (note 8)	214 198	284 774
Honoraires de conseil en placement (note 9)	28 574	26 100
Droits de garde	9 000	9 000
Frais du comité d'examen indépendant	1 227	2 553
Total des charges	252 999	322 427
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	650 275	629 798

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES CLASSIQUE
ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX SOUSCRIPTEURS ET AUX
BÉNÉFICIAIRES

Exercices clos les 30 avril 2017 et 2016

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	2017	2016
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à l'ouverture de l'exercice	49 356 633	77 235 927
Dépôts des souscripteurs (note 6)		
Dépôts	42 304	75 661
Remboursement de dépôts	1 362 441	(5 060 210)
	(1 320 137)	(4 984 549)
Subventions gouvernementales		
Remboursements et virements de subventions gouvernementales	(1 641 360)	(2 228 288)
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(1 235 330)	(1 931 949)
	(2 876 690)	(4 160 237)
Revenu cumulé (note 6)		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	650 275	629 798
Paiements d'aide aux études	(7 756 197)	(12 636 684)
Versements de PAE reportés	(2 543 405)	(3 244 898)
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(2 158 313)	(2 496 807)
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux établissements d'enseignement	(812 938)	(987 696)
Opérations d'équivalence des souscripteurs	487	1 779
	(12 620 091)	(18 734 508)
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la clôture de l'exercice	32 539 715	49 356 633

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES CLASSIQUE
TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE
 Exercices clos les 30 avril 2017 et 2016
 (tous les montants sont en dollars canadiens)

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	650 275	629 798
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains) nets réalisés sur les placements	-	(2 500 349)
Variation nette des gains (pertes) latents sur les placements	(80 147)	2 664 843
Amortissement des escomptes/prime sur les obligations	793 842	962 425
Achats de placements	(120 668 068)	(354 929 246)
Produit obtenu à la vente ou à l'échéance des placements	142 157 601	379 176 365
Intérêts à recevoir	205 058	(51 405)
Dettes d'exploitation et autres passifs	(519 055)	(667 191)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	22 539 506	25 285 240
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dépôts des souscripteurs	42 304	75 661
Remboursement des dépôts des souscripteurs	(2 026 215)	(4 091 047)
Remboursement des subventions gouvernementales	(975 367)	(2 396 952)
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(1 235 330)	(1 931 949)
Versements de revenus aux bénéficiaires :		
Paiements d'aide aux études	(10 299 602)	(15 881 582)
Subventions gouvernementales	(2 169 913)	(2 496 807)
Opérations d'équivalence des souscripteurs/virements de revenu reçus	487	1 779
Paiements aux établissements d'enseignement au moyen des subventions gouvernementales	(955 028)	(777 829)
Montants à recevoir de La Première financière du savoir inc.	-	24 869
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(17 618 664)	(27 473 857)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie (découvert)	4 920 842	(2 188 617)
Trésorerie (découvert) à l'ouverture de l'exercice	(1 429 996)	758 621
Trésorerie (découvert)** à la clôture de l'exercice	3 490 846	(1 429 996)
Complément d'information*		
Intérêts reçus	1 458 128	1 672 399
* Compris dans les activités d'exploitation		
** Trésorerie (découvert)		
Trésorerie	3 490 846	87 866
Découvert	-	(1 517 862)
	3 490 846	(1 429 996)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES CLASSIQUE
INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 avril 2017

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Nom de l'obligation	Coupon %	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
TITRES FÉDÉRAUX (11,1 %)					
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	2,05 %	15 juin 2017	2 100 000	2 103 685	2 103 612
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	3,80 %	15 juin 2021	1 600 000	1 748 446	1 762 711
TOTAL DES TITRES FÉDÉRAUX				3 852 131	3 866 323
TITRES PROVINCIAUX (41,9 %)					
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	4,70 %	1 ^{er} déc. 2017	800 000	818 271	818 785
PROVINCE DU MANITOBA	3,85 %	1 ^{er} déc. 2021	1 100 000	1 198 935	1 213 525
PROVINCE DU MANITOBA	5,50 %	15 nov. 2018	250 000	267 008	267 434
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK	3,35 %	3 déc. 2021	1 100 000	1 172 070	1 188 134
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK	4,40 %	3 juin 2019	100 000	106 544	106 964
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK	6,75 %	27 juin 2017	1 450 000	1 463 646	1 463 595
PROVINCE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	4,15 %	25 nov. 2019	350 000	374 712	376 954
PROVINCE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	4,45 %	24 oct. 2021	600 000	666 181	675 381
PROVINCE D'ONTARIO	5,50 %	2 juin 2018	900 000	944 155	945 457
PROVINCE DE QUÉBEC	4,25 %	1 ^{er} déc. 2021	3 500 000	3 880 356	3 930 066
PROVINCE DE QUÉBEC	4,50 %	1 ^{er} déc. 2017	2 700 000	2 758 279	2 759 863
PROVINCE DE QUÉBEC	4,50 %	1 ^{er} déc. 2018	700 000	738 399	739 553
TOTAL DES TITRES PROVINCIAUX				14 388 556	14 485 711
TITRES DE SOCIÉTÉS (13,3 %)					
BANQUE DE MONTRÉAL	4,55 %	1 ^{er} août 2017	300 000	300 004	302 749
BANQUE DE MONTRÉAL	6,02 %	2 mai 2018	150 000	156 691	157 266
BANQUE DE MONTRÉAL	3,40 %	23 avr. 2021	350 000	368 302	374 661
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	2,87 %	4 juin 2021	350 000	360 742	367 557
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	2,40 %	28 oct. 2019	50 000	50 878	51 303
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	2,75 %	13 août 2018	150 000	152 574	153 034
CAISSE CENTRALE DESJARDINS	2,80 %	19 nov. 2018	450 000	458 974	460 926
CAISSE CENTRALE DESJARDINS	3,50 %	5 oct. 2017	250 000	252 373	252 689
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2,35 %	24 juin 2019	150 000	152 784	153 448
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3,95 %	14 juill. 2017	150 000	150 850	150 926
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE	2,35 %	18 oct. 2017	550 000	552 798	553 459

COMMERCE

BANQUE ROYALE DU CANADA	2,82 %	12 juill. 2018	150 000	152 504	152 963
BANQUE ROYALE DU CANADA	2,36 %	21 sept. 2017	200 000	200 819	201 072
BANQUE ROYALE DU CANADA	2,86 %	4 mars 2021	350 000	361 050	366 724
BANQUE TORONTO-DOMINION	2,43 %	15 août 2017	550 000	551 979	552 433
BANQUE TORONTO-DOMINION	2,56 %	24 juin 2020	150 000	153 360	155 363
BANQUE TORONTO-DOMINION	2,17 %	2 avr. 2018	200 000	201 568	201 960
TOTAL DES TITRES DE SOCIÉTÉS				<u>4 578 250</u>	<u>4 608 533</u>

PLACEMENTS À COURT TERME (33,7 %)

BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	1 ^{er} juin 2017	2 650 000	2 647 801	2 648 758
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	4 mai 2017	9 000 000	8 993 790	8 999 260
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME				<u>11 641 591</u>	<u>11 648 018</u>

TOTAL DES PLACEMENTS

34 460 528 34 608 585

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES CLASSIQUE
TABLEAU DES CONTRATS D'AIDE AUX ÉTUDES

Au 30 avril 2017

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Année d'admissibilité	Nombre de parts à l'ouverture de l'exercice	Acquisition de parts	Vente de parts	Nombre de parts à la clôture de l'exercice	Montant en capital*	Revenu cumulé**
2014	15 993	-	(15 993)	-	-	-
2015	12 151	-	(2 282)	9 869	-	7 378 707
2016	9 751	-	(4 563)	5 188	-	3 227 859
2017	3 336	2 036	(679)	4 693	-	2 340 249
2018	1 233	716	(11)	1 938	1 129 935	903 079
2019	612	8	(2)	618	359 168	244 782
	43 076	2 760	(23 530)	22 306	1 489 103	14 094 676

* Compte tenu des dépôts des souscripteurs (voir note 6)

** Compte tenu de la totalité des comptes de PAEF et de PAE (voir note 6)

Compte de Paiement d'aide aux études de la Fondation (PAEF)	12 970 471
Compte de Paiement d'aide aux études (PAE)	1 124 205
	<u>14 094 676</u>

Année civile d'admissibilité et paiements*

	2016	2015	2014	2013	2012
Montants versés par part **					
Premiers versements	280	250	250	280	300
Deuxièmes versements	-	310	280	260	340
Troisièmes versements	-	-	350	320	300
	<u>280</u>	<u>560</u>	<u>880</u>	<u>860</u>	<u>940</u>
Nombre de parts distribuées					
Premiers versements	5 272	12 291	21 438	36 430	48 456
Deuxièmes versements	439	10 912	18 207	30 899	41 541
Troisièmes versements	62	823	16 995	26 644	36 964
	<u>5 773</u>	<u>24 026</u>	<u>56 640</u>	<u>93 973</u>	<u>126 961</u>

* Comprend les paiements d'aide aux études versés aux étudiants pour leur année d'admissibilité ainsi que les paiements d'aide aux études reportés.

** Les montants peuvent inclure des fonds supplémentaires provenant de La Première fondation du savoir.

Rapprochement des paiements d'aide aux études (PAE)

	2017 \$	2016 \$
Paiements versés aux étudiants au cours de l'exercice	7 435 787	11 924 390
Versements anticipés de PAE	320 410	712 294
	<u>7 756 197</u>	<u>12 636 684</u>
PAE versés à partir du compte de PAEF	6 657 186	12 496 099
Supplément aux PAE issu du compte de revenu* (note 6)	1 099 011	140 585
	<u>7 756 197</u>	<u>12 636 684</u>

*Exclut le supplément aux PAE reporté de 136 868 \$ pour l'exercice 2017

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES CLASSIQUE

NOTES ANNEXES

Aux 30 avril 2017 et 2016

1. Renseignements généraux

Le Régime d'Épargne-Études Classique (le « Régime ») a été établi par La Première fondation du savoir (la « Fondation ») comme instrument d'épargne pour les études postsecondaires d'une personne désignée (le « bénéficiaire »). Le Régime n'accepte plus de nouveaux souscripteurs, car il cessera bientôt ses activités, à mesure que les plans restants arrivent à échéance. Le Régime investit dans des titres canadiens à revenu fixe, notamment des obligations des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada, et des obligations de société.

La Fondation, le promoteur du Régime, est un organisme à but non lucratif, constitué sans capital-actions le 19 février 1990 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) et a poursuivi ses activités en vertu de la loi modifiée du 17 octobre 2011. La Fondation a retenu les services de La Première financière du savoir inc. (« La Première financière du savoir »), sa filiale en propriété exclusive, pour assurer la distribution, la gestion et l'administration générale du Régime. La Première financière du savoir est constituée en vertu des lois du Canada. Le bureau principal du Régime est situé au 50 Burnhamthorpe Road West, Mississauga (Ontario) Canada.

Les souscripteurs du Régime y effectuent des dépôts périodiques. Sont déduits de ces dépôts les frais d'inscription, les primes d'assurances, les frais de dépôt et les frais de service facturés à chaque souscripteur. Le revenu tiré des dépôts des souscripteurs est détenu dans le compte de Paiement d'aide aux études (« PAE »). À l'échéance, à la résiliation ou à l'annulation du régime, ces dépôts, moins les déductions, sont remboursés au souscripteur ou à un bénéficiaire, tandis que le revenu tiré de ces dépôts est viré au compte de Paiement d'aide aux études de la Fondation (« PAEF ») et sert à assurer les paiements aux étudiants admissibles. Le Régime investit dans des obligations du gouvernement du Canada, des obligations de société et des placements à court terme.

Les PAE sont payés sur une période de trois ans et proviennent des intérêts, des autres revenus et des revenus tirés de subventions d'études accumulés dans le Régime. Les dépôts ne sont pas compris dans les PAE, mais sont plutôt remis au souscripteur à l'échéance, déduction faite des frais applicables. Pour se prévaloir de ses droits aux PAE, le bénéficiaire doit fournir une preuve de son admissibilité à un programme d'études postsecondaires ainsi qu'une confirmation de son statut de résident. Lorsqu'un souscripteur au Régime résilie un plan, ses dépôts nets lui sont remboursés et les subventions gouvernementales sont remises à l'organisme émetteur. Les revenus tirés des subventions associées aux plans résiliés sont versés à un établissement d'enseignement admissible.

La publication des états financiers a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation le 13 juillet 2017.

2. Mode de présentation et adoption des IFRS

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées et adoptées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Le Régime a appliqué les mêmes méthodes comptables aux fins de la préparation de ses états financiers.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Le Régime a appliqué les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Instruments financiers

Le Régime comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Régime sont évalués à la JVRN, y compris les placements en titres de créance qui ont été désignés comme étant à la JVRN. Tous les autres actifs et passifs financiers, notamment les intérêts à recevoir, les montants à recevoir sur la vente de placements, les subventions gouvernementales à recevoir, les autres montants à recevoir, les montants à payer pour l'achat de placements et le capital à payer aux bénéficiaires et les dettes d'exploitation et autres passifs, sont évalués au coût amorti. L'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est présentée au montant des distributions, qui correspond à la valeur résiduelle des actifs du Régime, déduction faite de tous les passifs.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture à la date de présentation de l'information financière. Pour les obligations, le Régime utilise les prix médians fournis par des services d'évaluation indépendants. La politique du Régime consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Constataion des revenus, coûts de transactions et charges

Les revenus d'intérêts tirés des placements en obligations et des placements à court terme sont comptabilisés au taux d'intérêt effectif. Les intérêts à recevoir sont présentés séparément dans l'état de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt déclarés des instruments de créance. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen comprend l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres à revenu fixe du Régime.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, le Régime vérifie s'il existe une indication objective de dépréciation de ses actifs financiers au coût amorti. Si une telle indication existe, le Régime comptabilise une perte de valeur, qui correspond à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, déterminée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. Les pertes de valeur afférentes à des actifs financiers au coût amorti sont reprises dans une période ultérieure si le montant de la perte diminue et si cette diminution peut être objectivement reliée à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Régime.

Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts à vue auprès d'institutions financières.

Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires se compose des dépôts des souscripteurs, des subventions gouvernementales ainsi que des revenus réalisés sur les dépôts des souscripteurs et les subventions gouvernementales. L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est classé comme passif, car un souscripteur a la possibilité de résilier son plan n'importe quand avant l'échéance. En cas de résiliation avant l'échéance, le total des dépôts du souscripteur, moins les frais, lui est remboursé, le revenu réalisé sur les dépôts du souscripteur est dû et payable aux autres participants du Régime, les cotisations gouvernementales sont remboursées au gouvernement et le revenu réalisé sur celles-ci auquel on a renoncé doit être versé à des établissements d'enseignement désignés. Voir la note 6 pour la répartition de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Les dépôts des souscripteurs sont constitués des dépôts reçus des souscripteurs, déduction faite de divers frais, et ne comprennent pas les montants à recevoir au titre des contrats en vigueur, étant donné que les souscripteurs peuvent résilier leurs plans en tout temps. En tant que gestionnaire du Régime, La Première financière du savoir déduit du total des dépôts des souscripteurs une partie des frais d'inscription applicables, des primes d'assurance et des frais de dépôt et de service et investit le montant net dans le Régime. Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs peuvent choisir d'acquérir des parts supplémentaires ou de transférer leur contrat en un contrat entièrement libéré. Pour réaliser cette acquisition ou ce transfert, ils doivent verser des fonds supplémentaires ou transférer une partie de capital en revenu afin d'obtenir un montant de revenus équivalant à celui qui aurait été gagné si le contrat modifié avait été en vigueur depuis l'établissement de leur régime. Il s'agit d'opérations d'équivalence des souscripteurs. Ces fonds supplémentaires sont pris en compte dans le revenu cumulé.

Les subventions gouvernementales représentent les contributions des gouvernements fédéral et provinciaux. Elles sont comptabilisées lors de la réception d'une cotisation admissible à un régime enregistré d'épargne-études par un souscripteur du Régime.

Le revenu cumulé comprend l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les revenus réalisés sur les plans arrivés à échéance ou les plans annulés ou résiliés (le « compte de

revenu »). Les paiements d'aide aux études et les versements de revenus tirés des subventions aux bénéficiaires et aux institutions financières désignées viennent réduire le revenu cumulé. Au gré de la Fondation, les fonds du compte de revenu peuvent être utilisés pour augmenter les PAE versés aux étudiants admissibles ou pour promouvoir l'avancement de l'éducation, conformément aux objectifs de la Fondation.

Impôt

À l'heure actuelle, le revenu tiré des dépôts des souscripteurs n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) avant l'échéance du régime. Les paiements d'aide aux études versés à des candidats admissibles, y compris les subventions gouvernementales et la totalité du revenu cumulé, sont inclus dans le revenu de ceux-ci aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les montants déposés par les souscripteurs ne peuvent être déduits par ces derniers à des fins fiscales, et ils ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés aux souscripteurs ou à leurs candidats désignés.

Investissements dans des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, ou que les droits de vote ne concernent que des tâches administratives et que les activités pertinentes soient dirigées au moyen d'accords contractuels. Le Régime investit dans des actifs présentés dans l'inventaire du portefeuille, et a établi que ces titres constituent des entités structurées non consolidées. Les investissements du Régime dans des entités structurées non consolidées sont évalués à la JVRN. Les titres adossés à des actifs comprennent des obligations de la Fiducie du Canada pour l'habitation, qui sont garanties par, et payables sur, des emprunts hypothécaires immobiliers, et cautionnées par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL. Ces placements sont présentés au poste « Placements » de l'état de la situation financière. L'exposition maximale du Régime au risque de perte correspond à la juste valeur totale de ses placements.

Réserves pour juste valeur

Les réserves pour juste valeur présentées dans l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires comprennent les gains (pertes) nets latents et les gains (pertes) nets réalisés non amortis sur les placements à revenu fixe, calculés selon la méthode du coût moyen. Les gains et pertes réalisés sur les placements à revenu fixe sont transférés au compte de PAE, au compte de revenu tiré des subventions gouvernementales et au compte de revenu au prorata du nombre de parts restantes du Régime, jusqu'à ce qu'il soit dissous.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

IFRS 9 Instruments financiers

La version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui a été publiée par l'IASB en juillet 2014, remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation, un modèle unique de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche de la comptabilité de couverture presque complètement revue. La nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique de l'entité dans laquelle l'actif est détenu. Le nouveau modèle unique de dépréciation, qui s'applique à tous les instruments financiers, exigera de comptabiliser les créances irrécouvrables attendues à un moment plus opportun. La norme apporte également des modifications touchant le risque de crédit d'une entité en évaluant les passifs désignés comme étant évalués à la juste valeur, de sorte que tout profit découlant de la détérioration du risque de crédit d'une entité à l'égard de tels passifs ne soit plus comptabilisé en résultat net. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, mais l'adoption anticipée est permise. De plus, les modifications touchant le risque de crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée, seules, sans pour autant modifier la méthode de comptabilisation des instruments financiers. La Première financière du savoir évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 sur le Régime.

4. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants aux fins de la préparation des états financiers.

Entité d'investissement

L'un des jugements importants posés lors de la préparation des états financiers du Régime a consisté à établir que le Régime répond à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10 *États financiers consolidés*. Le

Régime a pour objectif d'investir les dépôts des souscripteurs de sorte à maximiser le rendement à long terme en vue d'obtenir un revenu de placement. La juste valeur est la principale mesure d'évaluation de la performance de la quasi-totalité des placements.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Régime et aux fins de l'application de l'option de la juste valeur pour l'évaluation des actifs financiers selon IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la Première financière du savoir est tenue de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Régime consiste à investir en vue de réaliser un rendement global. Le jugement le plus important consiste à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements en titres de créance du Régime.

5. Risques liés aux instruments financiers

Les activités de placement du Régime l'exposent à divers risques liés aux instruments financiers, à savoir le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le Régime n'effectue aucune transaction autrement qu'en dollars canadiens et n'est donc pas directement exposé à un risque de change significatif. La méthode globale de gestion des risques du Régime comprend des directives, des objectifs et des restrictions en matière de placement, visant à atténuer le risque par une répartition des placements entre différents secteurs, catégories d'échéances et émetteurs. Le Régime a recours aux services d'un gestionnaire de placement tiers et veille à la conformité des placements aux directives de placement et à la réglementation en valeurs mobilières et en fiscalité applicable. La surveillance et la responsabilité incombent au conseil d'administration de la Fondation et à son comité d'investissement. Il existe également un comité d'examen indépendant.

Risque de crédit

Le Régime est exposé au risque de crédit, qui s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les fonds en caisse sont déposés auprès d'une des banques canadiennes figurant à l'Annexe I. Le risque de crédit auquel le Régime est exposé découle en majeure partie de ses placements en titres de créance. Les titres de créance détenus par le Régime sont émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales. Le Régime détient également des titres de créance de sociétés assortis d'une notation de qualité investissement au moment de l'achat.

La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir et des titres de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit aux 30 avril 2017 et 2016. L'analyse qui suit présente un sommaire de la qualité du crédit du portefeuille de titres de créance du Régime aux 30 avril 2017 et 2016. Les notations sont attribuées par Standard & Poor's, Moody's ou DBRS. Si plus d'une notation a été attribuée à un titre, la notation la plus faible est utilisée.

Notation	Pourcentage des placements à revenu fixe (%) au	
	30 avril 2017	30 avril 2016
« AAA »	16,8	15,6
« AA »	13,8	15,2
« A »	69,4	69,2
Total	100,0	100,0

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Les soldes des dépôts des souscripteurs et des subventions gouvernementales présentent un risque pour le Régime, car les souscripteurs peuvent résilier leurs contrats en tout temps, entraînant le versement immédiat de l'intégralité des soldes des comptes aux souscripteurs ou au gouvernement. Le Régime est également exposé aux échéances de contrats et à ses obligations relatives au revenu cumulé. Par conséquent, le Régime investit la majeure partie de son actif dans des placements qui se négocient sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. De plus, le Régime veille à garder suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir un niveau adéquat de liquidité.

Profil d'échéance

Les PAE (revenu cumulé et cotisations gouvernementales) sont payés pendant trois ans après que la documentation requise a été remise à La Première financière du savoir. Le capital du souscripteur est payé à l'échéance du contrat pertinent. Voir le tableau des versements de PAE pour en savoir plus sur les échéances en ce qui concerne le capital et le revenu cumulé.

En cas d'annulation d'un contrat par un souscripteur, son capital et les cotisations gouvernementales correspondantes sont exigibles sur demande. Le revenu tiré du capital des souscripteurs est conservé dans le revenu cumulé. Le revenu tiré des subventions gouvernementales remboursées doit être versé immédiatement à un établissement d'enseignement admissible.

Tous les autres passifs du Régime sont exigibles dans un délai de trois mois.

Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Régime, en pourcentage des investissements aux 30 avril 2017 et 2016.

Concentration	Pourcentage des investissements (%) au	
	30 avril 2017	30 avril 2016
Titres fédéraux	11,1	11,5
Titres provinciaux	41,9	48,1
Titres de sociétés	13,3	13,8
Titres à court terme	33,7	26,6
Total	100,0	100,0

Risque de marché

Les placements du Régime sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient par suite de la fluctuation des cours du marché. Suit une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de clôture, le cas échéant. Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et la différence pourrait être importante.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Régime détient des titres assortis de taux d'intérêt fixes qui l'exposent au risque de taux d'intérêt. Au 30 avril 2017, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 25 points de base, en supposant un mouvement parallèle de la courbe des taux, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Régime aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 0,1 M\$ (environ 0,4 % du total du portefeuille) (0,2 M\$ au 30 avril 2016, environ 0,4 % du total du portefeuille). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse, et l'écart pourrait être significatif.

Le tableau qui suit résume l'exposition du Régime au risque de taux d'intérêt aux 30 avril 2017 et 2016, selon le terme à courir jusqu'à l'échéance.

30 avril 2017	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements à court terme				
Bons du Trésor	11 648 018	-	-	11 648 018
Titres des secteurs public et privé				
Titres fédéraux	2 103 612	1 762 711	-	3 866 323
Titres provinciaux	5 042 243	9 443 468	-	14 485 711
Titres de sociétés	2 215 288	2 393 245	-	4 608 533
	21 009 161	13 599 424	-	34 608 585
Pourcentage du total	60,7 %	39,3 %	-	100,0 %

30 avril 2016	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements à court terme				
Bons du Trésor	15 089 820	-	-	15 089 820
Titres des secteurs public et privé				
Titres fédéraux	2 578 508	2 131 332	1 797 023	6 506 863
Titres provinciaux	12 484 783	7 761 621	7 095 574	27 341 978
Titres de sociétés	3 220 870	4 286 198	366 084	7 873 152
	33 373 981	14 179 151	9 258 681	56 811 813
Pourcentage du total	58,7 %	25,0 %	16,3 %	100,0 %

b) Autre risque de prix

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou encore par des facteurs touchant tous les instruments financiers de cette catégorie qui sont négociés sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Régime sont exposés au risque de marché découlant des incertitudes entourant leurs cours futurs. Les cours de ces instruments varient principalement selon les fluctuations des taux d'intérêt et selon les changements dans la perception du risque de crédit associé aux titres d'un gouvernement autre que fédéral. Le risque maximum associé aux instruments financiers détenus par le Régime correspond à leur juste valeur. Le gestionnaire de placement gère ce risque en choisissant les titres selon les paramètres de la stratégie de placement. Aux 30 avril 2017 et 2016, le Régime n'avait aucune exposition importante à l'autre risque de prix, car il ne détenait aucun placement dans des actions.

Gestion du risque lié aux capitaux propres

Le capital du Régime est représenté par l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Le capital du Régime peut varier d'un jour à l'autre puisque le Régime est continuellement assujéti à des dépôts et à des résiliations. De plus, les PAE et les paiements à l'échéance surviennent à des moments précis de l'année. Le Régime n'est assujéti à aucune règle en matière de capital qui lui est imposée de l'extérieur. Dans sa gestion du risque lié aux capitaux propres, le Régime vise à sauvegarder les dépôts des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues et à générer des revenus sur ces montants afin de verser des PAE aux bénéficiaires admissibles. Le Régime s'efforce d'investir les dépôts des souscripteurs, les subventions gouvernementales reçues et les revenus réalisés dans des placements appropriés tout en maintenant une liquidité suffisante pour acquitter les paiements à l'échéance, les PAE, les résiliations et les dépenses conformément à ses objectifs de placement et à ses politiques de gestion du risque décrits plus haut. La politique du Régime en matière de gestion de capital consiste à :

- surveiller le niveau quotidien des dépôts et des résiliations de contrats des souscripteurs par rapport aux actifs liquides et ajuster en conséquence la trésorerie investie;
- suivre le niveau des paiements à l'échéance et des PAE à venir selon les échéances, les demandes d'étudiants reçues et l'historique des taux d'admission des bénéficiaires, puis ajuster en conséquence le portefeuille de placements;
- investir dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus.

La stratégie générale de gestion du risque lié aux capitaux propres n'a fait l'objet d'aucun changement au cours de l'exercice.

Évaluation de la juste valeur

Le Régime classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1	Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
Niveau 2	Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
Niveau 3	Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur. Le tableau qui suit illustre le classement des actifs et des passifs du Régime évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs aux 30 avril 2017 et 2016.

Au 30 avril 2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	-	11 648 018	-	11 648 018
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	-	3 866 323	-	3 866 323
Titres provinciaux	-	14 485 711	-	14 485 711
Titres de sociétés	-	4 608 533	-	4 608 533
Placements à la juste valeur	-	34 608 585	-	34 608 585

Au 30 avril 2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	-	15 089 820	-	15 089 820
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	-	6 506 863	-	6 506 863
Titres provinciaux	-	27 341 978	-	27 341 978
Titres de sociétés	-	7 873 152	-	7 873 152
Placements à la juste valeur	-	56 811 813	-	56 811 813

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable des montants à recevoir sur la vente des placements, des subventions gouvernementales à recevoir, des intérêts à recevoir, des autres montants à recevoir, des montants à payer pour l'achat de placements, du capital à payer aux bénéficiaires, des dettes d'exploitation et autres passifs et de l'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires avoisine leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des exercices clos les 30 avril 2017 et 2016, ou entre les titres de niveau 3 détenus aux 30 avril 2017 et 2016.

6. Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires se présente comme suit :

	Au	
	30 avril 2017	30 avril 2016
Dépôts des souscripteurs, moins les remboursements	1 489 103	2 809 240
Subventions gouvernementales	5 520 222	8 396 912
Revenu cumulé		
Compte de paiements d'aide aux études	1 124 205	2 278 101
Compte de PAE reportés	3 810 367	5 387 395
Revenu tiré des subventions gouvernementales	6 379 227	8 894 962
Compte de PAEF*	12 970 471	19 245 162
Compte de revenu	872 068	1 633 461
Réserves pour juste valeur	374 052	711 400
Solde à la clôture de l'exercice	32 539 715	49 356 633

* Les montants du compte de PAEF et les versements anticipés de PAE sont présentés regroupés.

Le tableau suivant présente l'évolution des dépôts des souscripteurs.

	Exercices clos les	
	30 avril 2017	30 avril 2016
Dépôts des souscripteurs	284 524	80 187
Primes d'assurance déduites	(621)	(1 284)
Frais d'inscriptions (déduits) remboursés	(240 299)	(32)
Remboursement de dépôts	(1 362 441)	(5 060 210)
Frais de dépôt et frais de service déduits	(1 300)	(3 210)
Augmentation (diminution) nette des dépôts des souscripteurs	(1 320 137)	(4 984 549)
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 809 240	7 793 789
Solde à la clôture de l'exercice	1 489 103	2 809 240

Le tableau suivant présente l'évolution du compte de revenu pour les exercices indiqués.

	Exercices clos les	
	30 avril 2017	30 avril 2016
Augmentation		
Revenu net de placement	145 427	585 855
Autres revenus	363 736	502 300
Diminution		
Supplément aux PAE	(1 235 879)	(140 585)
Frais d'administration	(31 065)	(82 299)
Honoraires de conseil en placement	(2 443)	(4 943)
Droits de garde	(915)	(2 720)
Frais du comité d'examen indépendant	(254)	(825)
Augmentation (diminution) nette du compte de revenu	(761 393)	856 783
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 633 461	776 678
Solde à la clôture de l'exercice	872 068	1 633 461

Les revenus tirés des fonds détenus dans les comptes de PAEF sont crédités au compte de revenu.

Au gré de la Fondation, les fonds du compte de revenu peuvent être utilisés pour augmenter les PAE versés aux étudiants admissibles ou pour promouvoir l'avancement de l'éducation, conformément aux objectifs de la Fondation.

7. Dettes d'exploitation et autres passifs

Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent 2 002 768 \$ (2 519 318 \$ au 30 avril 2016) payables aux souscripteurs pour des chèques périmés dont ils n'ont pas demandé le remplacement. Si ces sommes ne sont pas réclamées dans les six ans suivant l'annulation ou l'échéance, ils sont frappés de déchéance et virés dans les autres revenus. Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent également les revenus tirés de subventions provenant des contrats résiliés, qui seront versés à un établissement d'enseignement désigné.

8. Opérations avec des parties liées

La Fondation est le promoteur du Régime. Sa filiale en propriété exclusive, La Première financière du savoir, s'occupe de l'administration générale du Régime au nom de la Fondation, notamment des services de traitement et de centres d'appels relativement aux nouveaux contrats, aux paiements, aux subventions gouvernementales, aux modifications aux plans, aux résiliations, aux échéances et aux PAE. Aux termes d'un contrat de gestion daté du 1^{er} mai 2013, La Première financière du savoir a, en contrepartie de ces services administratifs (honoraires d'audit inclus), le droit de recevoir du Régime des frais annuels représentant jusqu'à 0,5 % de la totalité des sommes en dépôt liées au Régime, des frais liés à l'administration de l'assurance et des frais d'opération spéciale impliquant des frais uniques pour des transactions particulières. Tous ces frais sont pris en compte au poste « Frais d'administration » des états du résultat global. Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent 21 745 \$ (13 851 \$ au 30 avril 2016) payables à la Première financière du savoir relativement aux frais d'administration et de souscription perçus par le Régime au nom de la Première financière du savoir. Le Régime verse également une

rémunération aux membres du comité d'examen indépendant. Cette rémunération est présentée au poste « Frais du comité d'examen indépendant » de l'état du résultat global.

9. Honoraires de conseil en placement

Les honoraires de conseil en placement, versés aux gestionnaires externes de placement du Régime, sont calculés en pourcentage du total de la juste valeur du portefeuille de placements du Régime et, pendant le présent exercice et les exercices précédents, ils étaient établis selon une fourchette graduée allant de 0,07 % à 0,02 %. Les honoraires de conseil en placement versés pour le présent exercice représentent 0,05 % (0,05 % au 30 avril 2016) de la juste valeur totale du portefeuille de placements du Régime.